



Comment rédiger ma Pré-Inscription

Tout coureur qui voudra participer à l'épreuve devra enregistrer sa Pré-Inscription, sauf pour les Club FFA qui peuvent nous envoyer leurs inscriptions groupées.

Tous les champs avec * sont obligatoires.

Attention à la saisie :

De votre Email, car votre bulletin d'inscription au format PDF vous sera envoyé à cette adresse.

De votre numéro de téléphone, qui sera notre seul moyen pour vous contacter en cas de problème Email.

La rédaction de votre Pré-Inscription est très simple, il suffit de remplir les champs concernés.

A la Validation de votre saisie, celle-ci sera contrôlée et remise en forme. Si des annotations en rouge apparaissent, il vous faudra corriger les champs concernés, puis valider à nouveau.

Quand tout est OK, vous avez la possibilité de Corriger votre Pré-Inscription dans le cas où il y aurait une erreur, ou de l'Envoyer définitivement. Un fichier PDF personnalisé vous sera envoyé sur votre adresse Email. Il ne vous restera plus qu'à nous retourner les documents demandés dans celui-ci pour valider votre dossier.

Quelques particularités :

Si vous êtes un licencié Fédération Française Athlétisme

Il faut vous munir de votre licence, la saisie de votre Nom et Prénom doit correspondre à ce qu'il y a sur votre licence. Nous sommes connectés sur le fichier des licenciés FFA, ce qui nous permet de vérifier que le Nom et Prénom correspondent bien au numéro de licence, et que votre licence sera bien valide le jour de l'épreuve.

Si vous êtes un licencié Fédération Française de Triathlon

Il ne faut pas saisir votre numéro de licence et votre club, car ces champs sont réservés uniquement pour les coureurs Fédération Française Athlétisme. Avec les documents que vous devrez nous retourner, il faudra ajouter une photocopie de votre licence Triathlon (Celle-ci remplacera le certificat médical).

Si vous êtes licencié d'une autre fédération ou non licencié

Vous devez obligatoirement joindre un **certificat médical** (ou sa photocopie).

- de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition

ou

- de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition

datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Le terme **en compétition** est obligatoire, sans celui-ci votre certificat sera refusé.